

ABPM

Communiqué au sujet de l'assaut perpétré par l'armée israélienne contre « la flottille de la liberté ».

Bruxelles, le 1 juin 2010

Ce 30 mai, une nouvelle démonstration du mépris total à l'encontre du droit international vient d'être livrée par Israël.

L'armée israélienne a pris d'assaut les navires de « la flottille de la liberté », une opération qui s'est achevée dans le sang et par l'emprisonnement des passagers sur le territoire israélien. Ces civils se rendaient à Gaza, acheminant l'aide humanitaire à une population qui subit depuis trois ans un blocus, contraire au droit international, aux effets désastreux et ce dans l'indifférence généralisée de la communauté internationale.

D'une part, l'Association Belge des Professionnels Musulmans (ABPM) tient à exprimer sa profonde solidarité avec les victimes, leurs familles et l'ensemble des civils ayant participé à cette opération humanitaire.

D'autre part, l'ABPM condamne fermement cette attaque délibérée et demande expressément aux autorités politiques, diplomatiques et consulaires du pays de prendre toutes les mesures nécessaires et d'user de tous les moyens de pression disponibles afin d'obtenir la libération des passagers, arrêtés dans les eaux internationales et emprisonnés de manière illégale en Israël ainsi que de mettre un terme immédiat au blocus de Gaza.

Tout en rappelant le fond du problème, à savoir l'occupation du peuple palestinien et le déni de ses droits fondamentaux, l'ABPM renvoie les autorités politiques belges et européennes face à leurs responsabilités en leur demandant de ne pas apporter leur caution à la politique d'occupation d'Israël, qui rappelons-le, vient d'être admis en tant que pays membre de l'OCDE.

Aucune forme de coopération politique, économique ou commerciale ne peut justifier qu'un Etat puisse se soustraire à ses obligations internationales. Un message clair et audible doit être transmis au gouvernement israélien. Dans ce contexte, la suspension de l'accord d'association UE/Israël s'impose comme une évidence.

L'ABPM